

Analyse du dispositif de surveillance 2007 de la fièvre catarrhale ovine (sérotype 8)

D. Calavas, M.-A. Botrel (Afssa Lyon)

Un rapport a été rédigé dans le cadre du volet G1 « analyse du dispositif de surveillance 2007 » du programme de recherche sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) financé par la convention AFSSA - DGAL n 2008-836. L'analyse du dispositif de surveillance en place en 2007 a été réalisée avec un objectif de propositions en termes de surveillance et de gestion des données pour 2008-2009. Après un rappel sur l'état actuel des connaissances sur la maladie et sur la réglementation en vigueur, ce rapport décrit les composantes du dispositif de surveillance de 2007 et tient compte des différents avis publics disponibles pour analyser son fonctionnement avant d'émettre des propositions pour l'améliorer.

L'analyse du dispositif de surveillance de la FCO en France en 2007 fait apparaître plusieurs points forts avec en premier lieu la sensibilité de la surveillance clinique passive liée à l'effort de communication et de formation des vétérinaires sanitaires et à leur forte mobilisation sur le terrain. Les points faibles identifiés sont à mettre en relation avec l'ampleur de l'épizootie et concernent avant tout la collecte et la gestion des données avec un manque de standardisation et de centralisation.

L'épizootie de FCO à sérotype 8 de 2007 a pu surprendre par son ampleur et par la rapidité de son extension géographique. Malgré une forte mobilisation des services déconcentrés et de la DGAL, malgré la pré-existence dès 2005 d'un plan d'urgence FCO, éleveurs, vétérinaires et laboratoires d'analyse ont exprimé une impression de désorganisation sur la gestion de la situation, en partie due aux modalités de communication initiales face à la progression de la maladie, mais aussi à l'inefficacité ressentie des mesures proposées.

Pourtant, dès 2006 et l'apparition de la maladie dans le Nord de l'Europe, même s'il semblait improbable alors que la maladie reprenne de l'ampleur après la période hivernale, le dispositif de surveillance a rapidement été activé conformément au plan d'urgence.

L'objectif du plan était de disposer, le cas échéant, de procédures adéquates pour la gestion d'une épizootie de FCO si la maladie se déclarait sur le territoire continental. On ne peut pas considérer qu'il y avait un objectif précis, à ce stade, d'établir un dispositif de surveillance formalisé ayant à se pérenniser dans le temps ou à répondre à des objectifs de gestion à terme. Le plan d'urgence ne mettait notamment pas en exergue les informations qu'il est utile de recueillir et d'enregistrer au plan national pour faciliter les prises de décisions pendant l'épizootie. Il faut également noter que ce plan avait été conçu dans un contexte différent quant aux connaissances sur les vecteurs de la maladie.

En 2007, les départements étaient dépourvus d'un outil de gestion commun harmonisé et ont conçu, chacun de leur côté et dans l'urgence, le système qui leur paraissait le plus approprié. L'outil commun n'est aujourd'hui encore pas disponible. Les données issues de la surveillance consistent en une compilation de données départementales dont la nature et la qualité peuvent varier ainsi que leurs modalités de saisie.

Pour une maladie qui risque de s'implanter sur un territoire assez durablement, un certain nombre de questions n'ont pas manqué de se poser au gestionnaire une fois l'épizootie déclarée et le stade

du plan d'urgence dépassé : il serait utile de les lister pour établir de la manière la plus pertinente possible la liste et la nature des informations à recueillir en focalisant particulièrement sur la nature des données nécessaires à l'analyse du risque et à la proposition ou à la révision de mesures de contrôle ou de gestion. A ce jour nombre d'informations existent mais ne sont pas exploitées ni exploitables faute de modalités de recueil et d'enregistrement suffisamment cadrées. Il apparaît possible de réduire les moyens investis, tant au niveau départemental qu'au niveau national, pour un résultat plus fiable et plus pertinent en vue de la proposition de mesures de contrôle de l'épizootie.

Une première proposition quant à la nature des données utiles à recueillir est présentée, mais la réflexion doit être confrontée aux objectifs et à l'intérêt pour le gestionnaire, à court mais aussi à moyen terme, du recueil, de l'enregistrement et de l'exploitation des informations disponibles.

Cette proposition s'accompagne d'une offre de service pour la conception d'un outil commun fonctionnel et convivial qui pourrait être mis à la disposition des DDSV pour la saisie de données harmonisées, aisément compilables au niveau national et facilitant à la fois la gestion de l'épizootie par les services et organismes concernés et l'exploitation des données pour une meilleure compréhension de l'épidémiologie de la maladie et des propositions de mesures de contrôles optimales. Un cahier des charges devrait alors être établi en lien avec les services compétents de la DGAI.